

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 2001-237 DU 13 JUILLET 2001

Chargeant Monsieur Lazare SEHOUE TO,  
Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la  
Promotion de l'Emploi de l'intérim de  
Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA,  
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et  
de l'Urbanisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;  
VU le Décret N° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

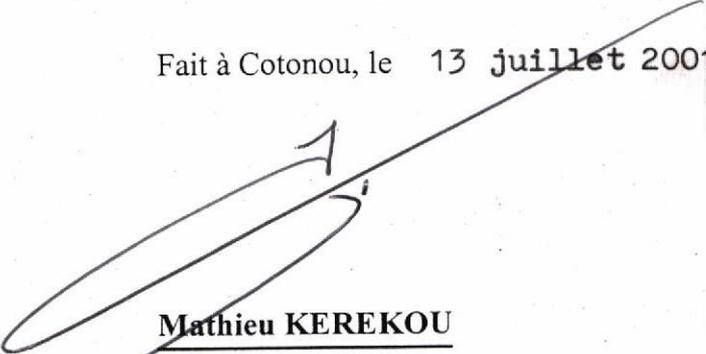
DECRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Pour compter du Mercredi 11 Juillet 2001, Monsieur Lazare SEHOUE TO, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, sera chargé de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

**Article 2 :** Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 juillet 2001

Le Président de la République  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU

Ampliation : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - HAAC 2 - PM 4 - MEHU 4 - MAEC 4 -  
SGG 4 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6.